



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.
Date de Convocation : 27 avril 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Christian VALERY, Sandra ROCHEREAU, Alain BUCHET, Caroline SICARD, Christophe MARSAUD, Gwladys BELIER, Laurent BOISSEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Monique POIRAUD

Excusé : Benoît ENFRIN (pouvoir à Béatrice NICOLAIZEAU), Catherine PIVETEAU

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Laurent BOISSEAU est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

La séance ouverte,
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2017 est lu
le PV est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

En préambule, M. Le Maire fait part d'un ajout à l'ordre du jour : « Créations de postes pour avancements de grade »

❖ URBANISME

- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée du PLU
Vu la délibération n°2016061004D du 6 octobre 2016,

M. Le Maire rappelle que la présente révision accélérée concernant le projet changement de zonage d'environ 1941m² de terrain classé en zone N pour les adjoindre au secteur 1AU riverain, à l'entrée Est du bourg, a été soumise à la concertation prévue à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

C'est ainsi que par délibération en date du 6 octobre 2016, le Conseil Municipal a défini les modalités de la concertation qui s'est déroulée du 15 mars au 15 avril 2017.

Les documents graphiques présentant le projet de révision accélérée ont été exposés à la mairie, et sur le site internet de la commune. Une information a également été faite dans le petit journal local de mars.

Afin de donner l'opportunité au public de s'exprimer sur le projet, un cahier permettant de consigner les observations et les suggestions a été mis à disposition dans le hall de la mairie. M. Le Maire dresse le bilan de cette concertation qui n'a donné lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **TIRE** le bilan de la concertation dans de cadre de la révision accélérée du PLU
- **ARRETE** le projet de révision accélérée du PLU tel que présenté
- **DECIDE** de procéder à l'examen conjoint du projet avec les Personnes Publiques Associées
- **DÉCIDE** la mise à l'enquête publique du projet à l'issu de l'examen conjoint avec les PPA

❖ PERSONNEL

- Création d'un poste d'agent d'accueil pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1° (accroissement temporaire d'activité)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois).

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient, dans les conditions indiquées ci-dessus, de créer un poste d'agent d'accueil contractuel, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2017, à raison de 20h00 par semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 417 majoré 371 du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** de créer un emploi temporaire d'agent d'accueil dû à un accroissement temporaire d'activité, pour 12 mois à compter du 1^{er} mai 2017, au grade d'adjoint administratif, rémunéré l'Indice brut 417, Indice majoré 371.

- **A. BUCHET** fait part du déroulement de la réunion de parfait achèvement qui s'est déroulée aux vestiaires le 28 avril dernier. En raison de quelques petites observations, le maître d'œuvre va contacter les entreprises concernées pour qu'elles interviennent dans les 2 semaines.
Les travaux dans les toilettes de l'école publique sont programmés avec l'entreprise Gaudin en juillet prochain.
- **M. COUTURIER** informe le conseil que 4 gabions vont être installés en haut de l'allée Jules Ferry afin d'empêcher les véhicules de stationner devant l'école.

La séance est levée à 22h45

le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 1^{er} juin 2017 à 20h30 à la Mairie

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire et les Conseillers municipaux

